

Niort, le 13 juin 2005

Monsieur le préfet,

Vous avez été saisi, comme moi d'un courrier de la Sem des halles inquiète de l'ouverture d'une nouvelle enseigne le dimanche matin. Je partage leur point de vue et au delà je m'inquiète des conséquences de ces dérogations accordées, qui tuent , certes les producteurs locaux, mais aussi le commerce de proximité, dans les villes mais aussi en zones rurales L'installation probable d'un centre de magasin d'usines proche de notre département, la création probable de la zone commerciale de La Mude , à laquelle je suis, en l'état opposée,risquent à terme de donner un coup d'arrêt au maintien du commerce de proximité, déjà bien mal en point, et à un aménagement harmonieux de notre territoire. Par ailleurs, nous savons tous que ces dérogations écornent le droit du travail, que très souvent les employées(car ce sont majoritairement des femmes) de ces enseignes n'ont pas le choix, et sont,de mon point de vue exploitées. Enfin, on banalise de plus en plus le travail dominical, mais aussi et plus grave le travail précaire. Par ailleurs ces enseignes risquent de se faire encore plus concurrence et il n'est pas exclu que dans un avenir proche certaines d'entre elles connaissent des difficultés ce jour là, et soient obligées de revenir sur cette décision avec toutes les conséquences humaines que nous sommes en droit d'imaginer.

C'est pourquoi je vous serai reconnaissante de bien vouloir me dire comment et pourquoi de telles dérogations sont données,et si l'Etat que vous représentez peut revenir sur ces décisions.

Vous remerciant par avance, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Geneviève Gaillard